

Une nouvelle stratégie de cohésion sociale

Stratégie de cohésion sociale révisée

approuvée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

31 mars 2004

Partie I

Partie I - Cohésion sociale : une priorité pour le Conseil de l'Europe

1. Tel qu'on l'entend au sein du Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation. Une société cohésive est une communauté solidaire composée d'individus libres poursuivant des buts communs par des voies démocratiques.

2. Toutes les sociétés doivent vivre avec les tensions et les pressions provoquées par des divisions existantes ou potentielles. Par exemple, il y a dans toute société des disparités de richesse entre les individus ; lorsque ces disparités sont excessives ou tendent à augmenter, la cohésion est menacée. De même, aucune société n'est exempte d'une certaine diversité ethnique et culturelle ; la question est de savoir comment gérer cette diversité de façon à ce qu'elle devienne une source d'enrichissement mutuel plutôt qu'un facteur de division et de conflit. Une société cohésive est une société qui a mis au point des méthodes adaptées pour faire face à ces tensions en toute liberté et en toute démocratie. Cela implique de prendre des mesures pour réduire les inégalités et rétablir l'équité afin que ces divisions demeurent gérables et ne s'accroissent pas au point de menacer l'équilibre de la société.

3. Aucune société n'est totalement cohésive. La cohésion sociale est un idéal pour lequel il faut lutter, plus qu'un objectif susceptible d'être pleinement atteint. Elle doit être en permanence entretenue, améliorée et adaptée. Chaque génération doit à son tour trouver un équilibre gérable des forces. Celui-ci change constamment et doit s'adapter à l'évolution de l'environnement social et économique, de la technologie et des systèmes politiques nationaux et internationaux.

4. La cohésion sociale n'est pas seulement une affaire de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Elle consiste également à créer au sein de la société une solidarité qui réduise au minimum l'exclusion. Par ailleurs, la pauvreté et l'exclusion subsistant, il faudra également prendre des mesures spécifiques pour aider les membres vulnérables de la société. Une stratégie de cohésion sociale doit donc tenter de venir à bout de l'exclusion, tant par la prévention que par la guérison.

5. Au XXe siècle, les Etats d'Europe occidentale ont accepté la responsabilité de réaliser un équilibre entre la croissance économique et la justice sociale. Malgré les divergences considérables d'un Etat à l'autre, l'approche européenne est suffisamment typique, si on la compare à d'autres régions du monde, pour être désignée comme le « modèle social européen ». Cependant, l'approche européenne est aujourd'hui confrontée à de nombreuses interrogations et tensions. Le défi que l'Europe doit relever au XXIe siècle est de découvrir des moyens lui permettant d'adapter ces réalisations en matière de politique sociale à l'évolution des besoins et des conjonctures sans dénaturer leur essence.

6. Les Européens d'aujourd'hui sont conscients d'un certain nombre de menaces potentielles planant sur la cohésion sociale. Par exemple, des changements dans les structures de l'emploi et des doutes quant à la viabilité des systèmes de sécurité sociale entraînent chez certains un sentiment d'incertitude quant à leur bien-être futur. D'autres sont confrontés à un sentiment d'insécurité dans leur vie quotidienne en raison des problèmes sociaux et de la criminalité dans les quartiers urbains défavorisés. D'autres encore voient le développement du multiculturalisme comme une menace apparente pour l'identité traditionnelle. Dans le même temps, de nouveaux risques de pauvreté et d'exclusion se font jour, tel un accès inadéquat aux nouvelles technologies de l'information et de la communication ou l'exclusion de l'accès aux services autrefois publics et désormais privatisés (eau, électricité, etc.).

7. Pour ces raisons et d'autres encore, beaucoup jugent aujourd'hui la cohésion sociale menacée.

8. C'est ce phénomène qui a conduit les Etats membres du Conseil de l'Europe à donner la priorité à la cohésion sociale. Les chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'Organisation, qui se sont rencontrés à Strasbourg en octobre 1997, ont défini la cohésion sociale comme « l'une des exigences primordiales de l'Europe élargie et [...] un complément indispensable de la promotion des droits de l'homme et de la dignité humaine » (Déclaration finale). Ses 45 Etats membres s'étendant désormais à la quasi-totalité de l'Europe géographique, le Conseil de l'Europe jouit d'un rôle particulier dans la promotion de la cohésion sociale sur l'ensemble du continent. Les Etats membres veulent non seulement éviter l'émergence de « sociétés à deux vitesses » divisées entre une majorité prospère et une minorité de plus en plus marginalisée, mais également éviter l'apparition d'une « Europe à deux vitesses ».

Bâtir la cohésion sociale sur le fondement des droits de l'homme

9. L'engagement fondamental des Etats membres du Conseil de l'Europe concerne les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Le but de l'Organisation est de réaliser une plus forte unité entre ses membres afin de sauvegarder leurs idéaux et leurs principes et de « favoriser leurs progrès économique et social » (Article 1a du Statut du Conseil de l'Europe).

10. L'ensemble des droits civils, politiques, sociaux et économiques sont protégés par les deux instruments fondamentaux de l'Organisation en matière de droits de l'homme : la Convention européenne des Droits de l'Homme et la Charte sociale européenne révisée. La Cour européenne des Droits de l'Homme et les

organes de la Charte sociale européenne sont chargés de veiller à ce que les Parties contractantes respectent pleinement ces droits. Les droits énoncés dans la Charte sociale européenne révisée forment notamment le point de départ de la stratégie de cohésion sociale.

11. Comme énoncé ci-dessus (voir le paragraphe 1), la cohésion sociale concerne la capacité de la société d'assurer le bien-être de tous ses membres, de minimiser les disparités et d'éviter les polarisations. Le bien-être des personnes suppose non seulement l'équité et la non discrimination dans l'accès aux droits de l'homme mais également :

- la dignité des personnes et la reconnaissance de leurs compétences, apports dans la société, dans le respect de la diversité des cultures, des opinions et des croyances religieuses ;
- la liberté de développement personnel pour chacun tout au long de sa vie ;
- la possibilité de participation active de chaque homme et de chaque femme comme citoyen à part entière.

12. Il est donc naturel que le Conseil de l'Europe cherche à élaborer une approche de la cohésion sociale fondée sur les droits. Les droits sont le fondement le plus solide de la politique sociale. Les droits mettent tous les membres de la société sur un pied d'égalité. En se basant sur les droits de l'homme, l'action d'un Etat dans le domaine de la politique sociale ne relève plus de la charité ou d'une aide sociale destinée aux membres les moins favorisés de la société ; il s'agit de garantir que les droits soient les mêmes pour tous.

13. Aussi puissante que soit la protection juridique des droits, il n'est jamais aisé de garantir que tous les membres de la société, notamment ceux dans la plus grande précarité, jouissent effectivement de leur droits. Paradoxalement, ceux qui ont le plus besoin de voir leurs droits protégés sont aussi ceux qui sont le moins à même de les faire valoir. C'est pourquoi la protection juridique des droits doit

s'assortir de mesures de politique sociale déterminées pour s'assurer que chacun a en pratique accès à ses droits.

14. L'égalité entre femmes et hommes figure aussi parmi les engagements fondamentaux du Conseil de l'Europe, elle est étroitement liée à la stratégie de cohésion sociale. Des efforts soutenus seront consentis pour rester vigilants, quant aux répercussions sur l'égalité des sexes, de toute intervention en matière de politique sociale et pour adopter une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les activités de la cohésion sociale.

15. L'approche du Conseil de l'Europe fondée sur les droits implique un engagement particulier de faire une réalité des droits et besoins des individus et des groupes dans la société qui risquent plus particulièrement de devenir vulnérables. Ceux-ci comprennent par exemple :

- les enfants tels que définis par la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies et la Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants ;
- les jeunes, composante essentielle d'une vision de la cohésion sociale qui intègre le bien-être des générations futures, dans une perspective de développement durable ;
- les familles en situations précaires, particulièrement les familles monoparentales ;
- les migrants et les minorités ethniques, dont l'intégration dans la société est essentielle à la cohésion sociale ;
- les personnes handicapées dont les besoins spécifiques doivent être pleinement intégrés dans la recherche du bien-être de tous ;
- les personnes âgées, notamment celles qui sont isolées ou ne disposent plus d'appuis familiaux.

16. Le Conseil de l'Europe a toujours considéré que l'accès aux droits sociaux doit se fonder sur les principes suivants:

- l'égalité des droits pour tous, sans discrimination aucune ;
- l'accès à des services de qualité accessible à tous ;
- l'attention particulière aux besoins des membres vulnérables de la société ;
- la non-dévalorisation des personnes présentant des besoins particuliers ;
- le maintien de politiques fiscales équitables et durables ;
- la participation des usagers.

En même temps, chacun doit être conscient de la nécessité d'utiliser les services de protection sociale et les services sociaux en toute responsabilité.

La cohésion sociale en tant que responsabilité partagée

17. La capacité d'une société à assurer le bien-être de tous doit être considérée comme étant la responsabilité de toutes les parties de la société. Au cours du XXe siècle, on a ainsi souvent considéré que le bien-être de tous relevait de la responsabilité de l'Etat (« Welfare State ») – en dehors du rôle essentiel que pouvaient jouer la famille et les liens traditionnels – tandis que les entreprises avaient la responsabilité du développement économique. Les problèmes économiques des dernières décennies et la globalisation de l'économie ont démontré que ce modèle n'est plus suffisant et que le bien-être de tous doit être un objectif partagé par l'ensemble des acteurs de la société (« welfare society »), en considérant l'Etat, les entreprises et les citoyens. Cette nouvelle donne ne signifie pas cependant un désengagement de l'Etat, mais conduit à envisager des modes d'action plus variés impliquant de nouveaux partenaires.

a) Préciser et réaffirmer le rôle essentiel de l'Etat et d'autres organismes publics

18. A une époque où le rôle de l'Etat fait l'objet de nombreux débats, il est nécessaire de préciser et de réaffirmer les responsabilités essentielles du gouvernement dans le domaine de la politique sociale.

19. En premier lieu, l'Etat agit comme garant des droits de l'homme et de la démocratie participative.

20. En second lieu, l'Etat restaure un niveau suffisant d'équité dans la répartition des richesses par des mécanismes de solidarité tels que la redistribution de l'impôt et la sécurité sociale. Les systèmes de sécurité sociale sont en effet l'une des expressions institutionnelles les plus fortes de la solidarité sociale. La mise en place ou le maintien d'un système de sécurité sociale bien développé, fondé sur la solidarité, est considéré comme l'un des principaux moyens de favoriser la cohésion sociale. Une stratégie de cohésion sociale doit donc avoir pour objectif premier de renforcer les systèmes durables de sécurité sociale, en particulier à une époque où de nombreuses questions se posent sur leur développement et leur financement à venir.

21. En troisième lieu, l'Etat a pour rôle de protéger les groupes vulnérables menacés d'exclusion sociale. Les systèmes de protection sociale ne se bornent donc pas à la sécurité sociale - conçue pour protéger tous les membres de la société contre les risques de l'existence - mais fournissent également des services sociaux pour tous et une assistance sociale aux personnes en grande difficulté.

22. Bien que ces responsabilités de l'Etat restent essentielles, la manière dont il les assume évolue. Dans nombre de pays se dessine une tendance à rapprocher les services sociaux des usagers en confiant la responsabilité aux pouvoirs locaux et régionaux. En outre, les gouvernements sont de plus en plus convaincus que la meilleure façon de faciliter l'accès aux droits sociaux est de travailler en partenariat avec la société civile afin d'atteindre les buts partagés de la cohésion sociale. La longue tradition de dialogue avec les partenaires sociaux doit être préservée et adaptée à l'évolution de la situation. Le renforcement du partenariat entre gouvernements et organisations non-gouvernementales en matière de problèmes sociaux est un phénomène plus récent. En identifiant les nouveaux besoins sociaux et en y répondant, les ONG peuvent souvent jouer un rôle complémentaire précieux aux côtés des organismes officiels en assurant l'accès aux droits sociaux des membres les plus vulnérables de la société.

23. Ces diverses évolutions des concepts et des méthodes de gestion des affaires publiques supposent de renoncer à l'idée de l'Etat pluridisciplinaire pour de nouveaux concepts de partenariat ou de gestion des affaires publiques sous forme de contrat entre les citoyens et l'Etat. Il est cependant nécessaire de convenir de principes éthiques pour veiller à ce que ce partenariat contribue véritablement à la cohésion sociale.

b) Intégrer la dimension sociale dans la vie économique

24. Une croissance économique facilite la cohésion sociale. L'évolution économique doit cependant être considérée comme un moyen de parvenir au but premier du développement humain. Dans cet esprit, la communauté internationale s'est engagée à éliminer la pauvreté et à parvenir au développement durable. Notamment depuis le Sommet de Johannesburg, elle est de plus en plus consciente qu'un développement économique durable dépend d'un

développement social et d'un environnement également durables. C'est pourquoi politique économique et politique sociale doivent être bien plus étroitement liées qu'il n'était de coutume.

25. Des politiques macro-économiques saines sont d'une importance cruciale pour l'instauration de conditions stables nécessaires à la croissance. Elles ne peuvent cependant pas être exclusivement guidées par les mécanismes du marché sans que l'on risque de s'exposer à des répercussions sociales préjudiciables. Les économies de marché génèrent, comme tout autre système économique, des inégalités de fortune et de condition sociale, et actuellement nous vivons une augmentation de ces inégalités dans beaucoup de pays européens. Ces disparités seront tolérées aussi longtemps que les populations auront le sentiment de pouvoir compter sur l'égalité des chances pour améliorer leur sort. Si toutefois les différences se font trop criantes et, surtout, si les moins privilégiés considèrent qu'ils ne doivent guère espérer un mieux, qu'ils sont pris au piège de la pauvreté et de l'exclusion sociale, s'ils ne retirent aucun intérêt d'une société qui n'a rien à leur offrir, les disparités socio-économiques risquent alors d'ébranler sérieusement la cohésion sociale.

26. Dans une économie qui se mondialise, tous les pays - et surtout ceux en phase de stabilisation macro-économique - peuvent subir des pressions pour réduire la protection sociale. Bien que celle-ci doive être économiquement viable, il ne faut pas oublier que les dépenses sociales, en créant la base d'une société stable et durable, sont un investissement judicieux en vue d'une viabilité économique future et non pas seulement une charge écrasante.

27. La cohésion sociale contribue également au développement économique. Une société stable offre un environnement favorable à l'activité économique. L'économie de marché a besoin de personnes ayant de l'argent à dépenser ; la pauvreté n'offre pas de base solide au développement économique. En d'autres termes, ce qui est bon pour la cohésion sociale est aussi bon pour les affaires.

28. Le droit au travail est un droit de l'homme essentiel et un élément clé de la citoyenneté. L'accès à l'emploi pour tous et la promotion d'un emploi décent sont des facteurs importants dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Par ailleurs, les systèmes de protection sociale, outre leur rôle classique de remplacement des revenus, tentent désormais d'aider autant de personnes que possible à passer d'un état de dépendance sociale passive à une participation active à l'économie. Dans une économie basée sur la connaissance, l'investissement dans les ressources humaines est l'une des clés essentielles de l'investissement pour une croissance économique future. Toutefois, la généralisation d'emplois précaires et de courte durée ne saurait être favorable à la cohésion sociale si elle mène à l'exclusion sociale.

29. Aujourd'hui, la responsabilité sociale des acteurs économiques émerge comme une question clé de la société post-industrielle. Il y a un intérêt naissant pour la question de la responsabilité sociale des entreprises et un certain nombre de moyens sont développés pour mettre cette responsabilité en pratique. Il est important de développer des méthodes et des instruments de mesure de l'impact des activités économiques sur la cohésion sociale ainsi que des outils juridiques et financiers de reconnaissance et d'encouragement des apports (labels, avantages fiscaux, etc.).

30. On assiste également à une préoccupation naissante de la part des citoyens pour promouvoir de nouvelles formes d'actions économiques qui s'inscrivent dans une approche de cohésion sociale, par les moyens d'action dont ils disposent, notamment par la consommation et l'utilisation de leurs épargnes.

31. Dans tout ceci, le défi consiste à trouver des moyens de veiller à ce que l'économie de marché contribue à la cohésion sociale et ne fonctionne pas de manière à exclure ceux qui présentent le moins d'intérêt en tant que consommateurs. C'est là une question vitale à une époque où de plus en plus de domaines vitaux, y

compris dans certains cas les services essentiels - autrefois publics et aujourd'hui privatisés - sont régis par la loi du marché.

c) Elaborer une nouvelle éthique de la responsabilité sociale

32. Une société est cohésive lorsque ses membres acceptent leur responsabilité réciproque. Les valeurs de la société européenne actuelle ne sont pas toujours propices à cet état d'esprit. Ainsi, mettre un accent exclusif sur les droits de la personne ne peut suffire à bâtir la cohésion sociale. Les droits de la personne seront mieux protégés dans les sociétés où les citoyens ont le sens d'une responsabilité partagée des droits et du bien-être de tous. De plus, l'économie de marché accorde une grande valeur à la concurrence et peut avoir tendance à négliger les vertus sociales de la coopération. Se préoccuper exclusivement des valeurs économiques conduit les gens à considérer leur intérêt propre plutôt que les intérêts et les besoins d'autrui ; de ce fait, les valeurs de confiance et de solidarité fondamentales à la cohésion sociale ne sont plus transmises.

33. Tout un chacun a son rôle à jouer pour développer le sens de la responsabilité mutuelle et de l'interdépendance qui est nécessaire à la cohésion sociale. Il est nécessaire que les organisations de la société civile, le système éducatif et les parents développent et mettent en pratique un nouveau type de citoyenneté active. Ainsi, en éduquant leurs enfants, les parents doivent leur transmettre le sens de la responsabilité sociale et en faire la preuve au sein de la famille. Les milieux d'affaires et les médias doivent assumer leurs responsabilités en matière de conséquences sociales de leurs activités. Les banques et les institutions financières doivent être sensibles aux implications éthiques de l'investissement.

34. Il s'agit de redonner un sens de la société, un sens d'appartenance et d'engagement permettant d'atteindre des objectifs sociaux communs. Cela n'est

jamais aisé dans une culture qui attache une telle importance à l'épanouissement personnel et dans laquelle les valeurs économiques et consuméristes, largement propagées par certains médias, tendent à éroder des solidarités plus larges. Par sa stratégie de cohésion sociale, le Conseil de l'Europe va tenter de contribuer à la réflexion sur ces questions.

d) Soutenir les familles et encourager les solidarités familiales

35. Les êtres humains trouvent leur épanouissement avant tout dans leur relation aux autres. Tout en respectant l'autonomie de la sphère privée et de la société civile, une stratégie de cohésion sociale doit donc chercher à soutenir les familles et les autres réseaux et les relations qui rassemblent les individus dans des cercles de solidarité plus larges.

36. C'est au sein des familles que la cohésion sociale s'expérimente et s'apprend pour la première fois. Elles jouent un rôle crucial en préparant les enfants à la vie en société. Elles sont souvent amenées à assister les personnes âgées lorsque leur dépendance s'accroît. C'est également le lieu où s'applique, en dernier ressort, la protection sociale dans les périodes de difficultés. L'évolution des valeurs et des comportements se traduit par une variété beaucoup plus large de schémas familiaux que dans le passé mais ceci ne diminue aucunement le rôle social des familles qui demeure plus indispensables que jamais. Dans une société complexe et en évolution, il est nécessaire d'aider les familles à remplir leur fonction : les parents ont notamment besoin d'aide pour contrebalancer les pressions sociales et économiques dommageables, concilier les exigences du travail et de la vie de famille et s'adapter à une situation dans laquelle les enfants sont, en tant qu'individus, considérés comme détenteurs de leurs propres droits.

37. La société a une responsabilité particulière envers ceux qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent compter sur le soutien et la protection d'une famille ou d'un autre réseau social. Les droits et la dignité des enfants ou des personnes âgées devant être pris en charge doivent faire l'objet d'une attention toute particulière. Les soins traditionnels en institution jouent un moindre rôle et il est important de mettre au point des méthodes de soins de remplacement chaque fois que cela est possible.

e) Encourager la participation de la société civile

38. Les individus font partie de nombreux autres réseaux et d'institutions qui contribuent à souder la société. En dépit d'une baisse du niveau d'engagement dans des activités de groupe, les partis politiques, les syndicats et les organisations religieuses continuent d'impliquer une population nombreuse dans de larges réseaux sociaux. Des associations caritatives, sportives et culturelles, ainsi que des organisations consacrées à l'enfance et à l'adolescence, jouent un rôle particulièrement important dans la construction de la cohésion sociale et rassemblent de nombreuses personnes bénévoles dans des activités socialement utiles. Les gouvernements devraient créer un environnement favorable pour encourager les organismes et les activités, qui sont souvent des partenaires compétents, pour des programmes liés à la cohésion sociale et parrainés par l'Etat.

39. Les organisations non gouvernementales doivent être reconnues et obtenir des soutiens afin de les aider à jouer un rôle plus actif dans le renforcement de la cohésion sociale.

Partie III

Partie II :

mettre la stratégie en pratique

40. Construire et maintenir la cohésion sociale en Europe est, avant tout et surtout, le devoir des Etats membres. Le rôle du Conseil de l'Europe est d'inspirer et de soutenir ces efforts au moyen de ses normes, de ses mécanismes intergouvernementaux de coopération et de ses activités visant à assister les Etats ou les groupes d'Etats à mettre en pratique les normes et les recommandations du Conseil de l'Europe.

41. La responsabilité essentielle de développer et de mettre en œuvre la stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe a été confiée à un nouvel organisme intergouvernemental, le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), créé fin 1998. S'appuyant sur le travail du CDCS au cours de ses cinq premières années, le Comité des Ministres a désormais approuvé cette stratégie révisée pour guider les travaux du Conseil de l'Europe en matière de cohésion sociale au cours des prochaines années.

42. Reconnaissant que la cohésion sociale ne peut se construire que grâce à des mesures intégrées engageant de multiples partenaires, le CDCS travaille en étroite collaboration avec d'autres organes du Conseil de l'Europe, comme l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, d'autres comités intergouvernementaux, les organes de la Charte sociale européenne et des organisations internationales non gouvernementales dotées du statut participatif. En outre, de bonnes relations de travail ont été établies avec d'autres organismes internationaux travaillant dans des domaines connexes. Certaines des activités ont notamment été menées dans le cadre de programmes communs avec la Commission européenne, et l'OIT est étroitement associée au travail sur la sécurité sociale.

43. En tant qu'institution financière internationale travaillant pour le développement social, la Banque de Développement du Conseil de l'Europe joue un rôle majeur dans la mise en œuvre pratique de la stratégie de cohésion sociale.

Principales réalisations des cinq premières années

44. Le CDCS estime que le facteur clé pour éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale est de donner un véritable accès aux droits sociaux fondamentaux, notamment à la protection sociale, à l'emploi, au logement, à la santé et à l'éducation. Bien trop souvent, ce sont ceux qui en ont le plus besoin qui ont le plus de difficultés à bénéficier de ces droits. Un important programme de travail sur l'accès aux droits sociaux a conduit à l'adoption de lignes directrices sur l'accès à la protection sociale, l'accès à l'emploi et l'accès au logement ; à un rapport global sur l'accès aux droits sociaux et à une recommandation du Comité des Ministres. Le CDCS estime que ce travail est un élément central de son programme.

45. Le CDCS a des responsabilités importantes dans le domaine de la sécurité sociale. Il est notamment chargé de suivre l'application par les Parties contractantes du Code européen de sécurité sociale, et quand il sera en vigueur, du Code européen de sécurité sociale (révisé). Des efforts non négligeables ont été faits pour préparer les nouveaux Etats membres à ratifier ce Code. Il est probable que plusieurs pays d'Europe centrale et orientale le ratifieront au cours de ces prochaines années. Dans les pays où la ratification semble être une perspective à plus long terme, l'accent a été mis pour garantir la compatibilité des réformes de la sécurité sociale avec la ratification dans un avenir plus lointain. Le CDCS attache également beaucoup d'importance à la coordination des régimes de sécurité sociale et assiste les Etats membres dans ce domaine.

46. Le CDCS rassemble également des informations comparables sur les systèmes de sécurité sociale et sert de lieu d'échanges pour débattre des questions et des défis survenant dans ce domaine. C'est le rôle du Comité d'experts normatif dans le domaine de la sécurité sociale (CS-CO) et du système d'information MISSCEO, qui a été nettement amélioré et coordonné avec le réseau MISSOC de l'Union européenne.

47. Un Programme pour l'enfance a été mis en œuvre et a conduit à la création d'un nouvel organe, le Forum pour l'enfance et la famille. Le Forum rassemble une grande diversité d'intervenants dans ce domaine afin d'examiner des thèmes comme le travail des enfants, les châtimements corporels des enfants et le rôle des médiateurs pour enfants. Un programme de travail de deux ans, axé sur l'accueil de jour des enfants, les enfants à risque et les enfants placés ainsi que la participation des enfants vient d'être terminé.

48. Le CDCS cherche aussi à mettre au point des outils opérationnels pour suivre les progrès enregistrés dans le domaine de la cohésion sociale. Un Guide méthodologique pour l'utilisation des indicateurs de cohésion sociale a été présenté aux Etats membres. Des essais sont en cours pour tester cette méthodologie dans plusieurs pays et régions.

49. Le Comité a organisé des forums de réflexion sur les aspects suivants de la cohésion sociale :

- Forum 2001 : Nouvelles attentes sociales et gouvernance
- Forum 2002 : Nouvelles responsabilités sociales dans un monde global : le rôle de l'Etat, le marché et la société civile
- Forum 2003 : Cohésion sociale ou sécurité publique : comment l'Europe peut-elle répondre au sentiment d'insécurité collective ?

Ces événements annuels, qui rassemblent un grand nombre d'intervenants de renom, lui ont permis d'améliorer nettement la notion de cohésion sociale.

50. Parallèlement à ces activités intergouvernementales, un important programme d'activités bilatérales a été mis au point, essentiellement dans des pays en transition, pour leur fournir conseils et assistance dans l'application de la stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe, dans les circonstances particulières d'un Etat membre ou de groupes sous-régionaux d'Etats. Dans le cadre de l'Initiative pour la cohésion sociale du Pacte de stabilité, un vaste programme de coopération a été mis en place avec les pays d'Europe du Sud-Est. De nombreuses activités ont été mises en œuvre dans la Fédération de Russie, en Ukraine et dans les pays du Caucase du Sud. L'accent a été mis sur l'accès aux droits sociaux (notamment l'emploi et la protection sociale), les enfants placés et les enfants en errance, ainsi que les personnes âgées dépendantes.

Priorités pour les années à venir

51. Afin d'aider les Etats membres à renforcer la cohésion sociale et à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Comité européen pour la cohésion sociale estime que son travail doit se concentrer, les années à venir, sur les domaines prioritaires suivants.

52. Améliorer l'accès aux droits sociaux fondamentaux pour tous les citoyens, tel que l'énonce la Charte sociale européenne révisée, restera au cœur de la Stratégie de cohésion sociale. Ce but sera poursuivi par la promotion au sein des Etats membres de la ratification de la Charte sociale européenne révisée (y compris le Protocole de réclamations collectives) et par la poursuite d'activités intergouvernementales dans les domaines suivants :

a. La protection sociale

Les efforts visant à étendre la couverture des normes définies dans le Code européen de la sécurité sociale et le Code européen de sécurité sociale (révisé) à tous les Etats membres, qui sont en mesure de les accepter, devront être poursuivis. Parallèlement, le CDCS assurera le suivi des réformes de la sécurité sociale et examinera quels types de changements sont requis afin de répondre aux défis démographiques et financiers sans porter atteinte à la cohésion sociale.

b. Les services sociaux

Le CDCS élaborera des recommandations destinées à garantir que des services sociaux individuels deviennent plus efficaces pour répondre aux besoins complexes des personnes dans des situations d'exclusion sociale ou présentant des risques d'exclusion.

c. L'emploi

Les efforts visant à promouvoir l'accès à l'emploi, à améliorer les performances des services publics de l'emploi, la qualité de l'emploi et la coopération avec les partenaires sociaux sont des méthodes clés pour prévenir et combattre l'exclusion.

d. Le logement

Le CDCS étendra son travail sur l'accès au logement, en se concentrant plus particulièrement sur les Etats membres dans lesquels les problèmes de logement sont particulièrement graves.

53. Les travaux sur les *enfants et les familles* se poursuivront dans la perspective d'une approche intégrée des droits de l'enfant conformément aux conventions du Conseil de l'Europe et à la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'enfant. Les activités dans le cadre de la Stratégie de cohésion sociale, mettront l'accent sur le rôle des parents pour aider les enfants à développer harmonieusement leur potentiel dans la société moderne.

54. De même, les besoins des *personnes âgées* seront le thème d'activités spécifiques. Le CDCS examinera également les conséquences plus vastes du vieillissement de la population pour le développement social durable dans les sociétés européennes. Cela soulèvera des questions dans plusieurs domaines, comme l'emploi, la protection sociale et les services sociaux.

55. Par son travail, le Comité européen pour la cohésion sociale cherchera des moyens efficaces :

a. d'intégrer la cohésion sociale aux programmes d'autres organes du Conseil de l'Europe. Il recherchera les possibilités de coopération avec d'autres organismes intergouvernementaux, notamment ceux responsables de la santé, des migrations, de la population, des personnes handicapées et de l'égalité des sexes. Compte tenu de l'accent mis sur le partenariat dans la stratégie de cohésion sociale, les liens avec l'Assemblée parlementaire, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe et les ONG seront entretenus et renforcés.

b. d'appliquer les résultats de la Stratégie de cohésion sociale dans les Etats membres. La coopération intergouvernementale, dans chacun des domaines prioritaires mentionnés ci-dessus, s'accompagnera d'activités visant à aider les Etats membres à appliquer les recommandations du Conseil de l'Europe et à tester leur validité in situ dans les pays et les régions donnés. A cet égard, tous les efforts seront faits pour s'appuyer sur la coopération existante avec la Banque de développement du Conseil de l'Europe afin de développer et de financer des projets sur le terrain.

c. de continuer à développer la notion de cohésion sociale. Grâce à des séminaires et à des groupes d'experts, en s'appuyant sur les études socio-démographiques menées par le Comité européen de la Population, la base conceptuelle de la Stratégie de cohésion sociale sera sans cesse perfectionnée et étendue afin de répondre aux nouveaux défis et d'intégrer des méthodes et des approches novatrices. De nouvelles activités seront par exemple menées afin d'aider les citoyens, les milieux financiers et des affaires et la société civile à assumer des responsabilités plus importantes pour développer des sociétés plus cohésives.

d. d'écouter la voix des exclus : les ONG, travaillant directement avec des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, ont montré comment les idées de ceux n'ayant aucun pouvoir peuvent contribuer de manière précieuse au processus de prise de décision. Le CDCS cherchera les moyens de promouvoir cela dans le cadre de son propre travail et pour faciliter la participation citoyenne en général.

e. de partager l'approche européenne de la cohésion sociale avec d'autres parties du monde : le CDCS cherchera des opportunités pour participer à des conférences internationales importantes et pour coopérer avec les Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales régionales et des Etats non membres intéressés.

Evaluation et révision de la Stratégie de cohésion sociale

56. Le Comité européen pour la cohésion sociale réexaminera chaque année cette liste de priorités, évaluera les progrès enregistrés, et décidera si les priorités doivent être revues. Sur la base de cette évaluation, il élaborera des propositions d'activités à inclure dans le programme intergouvernemental de l'année suivante. La Stratégie de cohésion sociale sera revue en détail dans un délai de cinq ans sur la base d'une évaluation approfondie des résultats obtenus et de leur impact dans les Etats membres.

Mesure de la cohésion sociale

57. Les indicateurs de cohésion sociale, issus du travail méthodologique mené par le Conseil de l'Europe au cours des dernières années, seront mis en pratique sur une base volontaire, dans le but de fournir à la fois au Conseil de l'Europe et aux Etats membres, des moyens concrets de mesurer les progrès de la cohésion sociale.

Annexe

Publications et rapports principaux

- *Diversité et cohésion: de nouveaux défis pour l'intégration des minorités et des immigrés*
(Jan Niessen). Juillet 2000, ISBN 92-871-4344-7.
- *Politiques sociales innovatrices dans les villes, actes de la Conférence.*
Oslo, 22-24 juin 2000. Volumes 1 et 2, publication - juillet 2001, Conseil de l'Europe.
- *L'accès aux Droits Sociaux en Europe*, rapport rédigé par Mary Daly et adopté par le CDCS en mai 2002¹, ISBN 92-871-4984-4.
- *Améliorer la qualité de vie des personnes âgées en situation de dépendance*, rapport et conclusions du Groupe de spécialistes (CS-QV) - (août 2002.) ISBN 92-871-4999-2.
- *Conférence sur l'accès aux droits sociaux*
(14-15 novembre 2002 à Saint Julian, Malte), documents finaux, juillet 2003.
- *L'accès aux Droits Sociaux en Europe pour les personnes handicapées*
(Marc Maudinet, 2003). ISBN 92-871-5327-2.
- « *We ought to be giants* » - *Promouvoir l'accès à l'emploi.*
Manuel publié par le Ministère de l'Emploi et du Développement Social de la Fédération de Russie et par le Conseil de l'Europe (disponible en anglais et en russe).
Le manuel a été préparé par Bertil Oskarsson (2003).
- *Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes sur l'accès au logement*
(CS-LO), CDCS (2001) 61.
- *Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes sur l'accès à la protection sociale*
(CS-PS), CDCS (2001) 62.
- *Rapport final d'activités du Comité d'experts sur la promotion de l'accès à l'emploi*
(CS-EM), CDCS (2001) 63.

¹ Disponible en 18 langues: allemand, anglais, arménien, bosniaque, bulgare, croate, espagnol, français, italien, letton, lituanien, moldave, néerlandais, polonais, portugais, roumain, russe et tchèque.

- *Rapport: “Expert Reflection on Pathways to Social Development” (disponible seulement en anglais), 28-30 May 2001, Portugal (co-organisé par le département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et la Direction Générale III – Cohésion Sociale - et le Centre Nord-Sud du Conseil de l’Europe).*
- *Rapport du Séminaire « Les punitions corporelles infligées aux enfants au sein de la famille » - CS-Forum (2002)13 Addendum.*

Série de publications: Tendances de la cohésion sociale

Promouvoir d’un point de vue comparatif le débat sur l’exclusion sociale,
Volume n°1, décembre 2001, Conseil de l’Europe, ISBN 92-871-4920-8.

Le financement des systèmes de retraite et de santé en Europe : réformes et tendances au cours des années 1990, Volume n°2, mars 2002, Conseil de l’Europe, ISBN 92-871-4921-6.

Utiliser des aides sociales pour combattre la pauvreté et l’exclusion sociale: examen comparatif des opportunités et des problèmes, Matti Heikkilä et Susan Kuivalainen, Volume n°3, septembre 2002, Conseil de l’Europe, ISBN 92-871-4937-2.

Nouvelles demandes sociales: défis de la gouvernance, Volume n°4, novembre 2002, Conseil de l’Europe, ISBN 92-871-5012-5.

Lutte contre la pauvreté et accès aux droits sociaux dans les pays du Sud-Caucase: une approche territoriale,
Volume n°5, mars 2003, Conseil de l’Europe, ISBN 92-871-5096-6.

État et nouvelles responsabilités sociales dans un monde global,
Volume n°6, juin 2003, Conseil de l’Europe, ISBN 92-871-5168-7.

Société civile et nouvelles responsabilités sociales sur des bases éthiques,
Volume n°7, novembre 2003, Conseil de l’Europe, ISBN 92-871-5309-4.

Bulletin électronique « Cohésion sociale : développements »
publié depuis fin 2000 – 11 numéros et 3 numéros spéciaux
(migration, emploi, personnes handicapées).

Charte Sociale Européenne (sélection des publications récentes)

Conclusions XVI-2 – Charte sociale européenne, Comité européen des Droits sociaux, Volume 1, 2003, ISBN 92-871-5241-1 et Volume 2, 2003, ISBN 92-871-5244-6.

Conclusions 2003 – Charte sociale européenne révisée, Comité européen des Droits sociaux, Volume 1, 2003, ISBN 92-871-5336-1 et Volume 2, 2003, ISBN 92-871-5339-6.

Procédure de réclamations collectives – Décisions sur la recevabilité, 1998-2003, Comité européen des Droits sociaux.

Procédure de réclamations collectives – Décisions sur le bien-fondé, Volume 1 (1999-2000) et Volume 2 (2001-2003), Comité européen des Droits sociaux.

Recommandations du Comité des Ministres aux états membres

Rec(99)9 sur le rôle du sport pour promouvoir la cohésion sociale, 22/04/99.

Rec(2001)1 sur les travailleurs sociaux, 17/01/2001.

Rec(2001)12 sur l'adaptation des services de soins de santé à la demande de soins et de services des personnes en situation marginale, 10/10/2001.

Rec(2002)8 sur l'accueil de jour des enfants, 18/09/2002.

Rec(2003)2 sur les services de proximité dans les zones urbaines défavorisées, 13/02/2003.

Rec(2003)19 sur l'amélioration de l'accès aux droits sociaux, 24/09/2003.

Evénements Majeurs

1999 - Conférence des Ministres européens chargés des affaires familiales.
« *Vers une société accueillante pour les enfants* », Stockholm, 14-16 juin 1999.

2000 - Conférence : « *Towards Social Development for all : a European strategy based on co-operation and partnership* » (disponible seulement en anglais).
Présidence irlandaise / Conseil de l'Europe, 17-18 janvier 2000.

Conférence : « *Politiques sociales innovatrices dans les villes* », Oslo, 22-24 juin 2000.

Conférence : Programme pour l'enfance : « *Les Enfants à l'aube d'un nouveau millénaire* », Chypre, 27-29 novembre 2000.

2001 - Conférence des Ministres européens chargés des affaires familiales : « *Conciliation de la vie familiale et professionnelle* », Portoroz (Slovénie), 21-22 juin 2001.

2001- FORUM 2001 « *Nouvelles demandes sociales et gouvernance* »,
Strasbourg, 18-19 octobre 2001.

Conférence sur « *le rôle des services sociaux dans le développement social durable* »,
Berlin, 25-26 octobre 2001 (co-organisé avec les autorités allemandes).

2002 - « *8e Conférence des Ministres européens chargés de la sécurité sociale* » :
« *Répercussions de la migration de main-d'œuvre sur les systèmes de sécurité sociale en Europe* », Bratislava, 21-23 mai 2002.

FORUM 2002 « *Nouvelles responsabilités sociales dans un monde global : état, marché et société civile* », Strasbourg, 2-3 octobre 2002.

Conférence sur l'accès aux droits sociaux, Malte, 14 -15 novembre 2002.

FORUM 2003 « *Cohésion sociale ou sécurité publique: comment l'Europe peut-elle répondre au sentiment d'insécurité collective?* », Strasbourg, 23-24 octobre 2003.

Conférence des Ministres européens chargés de l'emploi en Europe du sud-est,
Bucarest (Roumanie), 30-31 octobre 2003.